

Fiche de Données de Sécurité

Date de publication : 22 juillet 2015

Date de révision : 12 avril 2017

Version 3

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

SDS # DMD-004-EU
Nom du produit White Diamond Metal Polish with long lasting sealant (produit à polir pour métaux avec agent d'étanchéité longue durée)
Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé Produit à polir pour métaux multi-usage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<u>Importateur</u>	<u>Fournisseur</u>
Lindon Davies Unit 4, Pineview Hillside Industrial Park Draycott Cross Road Cheadle Staffordshire ST10 1AB	Schultz Laboratories, Inc. P.O. Box 460 Granger, IA 50109

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Point de contact Custom Products Europe LTD. +44333 772 0192
Adresse courriel sales@whitediamondeu.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence (24 heures/24)	Allemagne	49 231 9071 2971
	Autriche	+43 1 406 4343
	Belgique	070 245 245
	Bulgarie	+359 2 9154 233
	Chypre	1-352-323-3500 INFOTRAC
	Croatie	(+385 1) 23-48-342
	Danemark	82 12 12 12
	Espagne	+ 34 91 562 04 20
	Estonie	16662
	Finlande	08-331231
	France	33 (0)1 45 42 59 59
	Grèce	1-352-323-3500 INFOTRAC
	Hongrie	(06-1) 476-1120
	Italie	1-352-323-3500 INFOTRAC
	Lettonie	+371 67042473
	Lituanie	370 687 53378
	Luxembourg	1-352-323-3500 INFOTRAC
Malte	2545 0000	
Pays-Bas	088 75 666 66	
Pologne	1-352-323-3500 INFOTRAC	
Portugal	808 250 143	
République tchèque	+420 224 919 293	
Roumanie	1-352-323-3500 INFOTRAC	
Royaume-Uni	1-352-323-3500 INFOTRAC	
Slovaquie	1-352-323-3500 INFOTRAC	
Suède	08-331231	

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité par aspiration	Catégorie 1 - (H304)
-------------------------	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage Identificateur de produit



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'incinération des déchets agréée

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

Rubrique 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 MÉLANGES

Nom chimique	Numéro CE	N° CAS	Proportion (% masse)	Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Distillats de pétrole, hydrotraités, légers	Présent	64742-47-8	55-65	Asp. Tox. 1 (H304) Irrit. cutané (H315) STOT-SE (H336)	Non déterminé
Oxyde d'aluminium	Présent	1344-28-1	30-40	Non déterminé	01-211952924 8-35-xxxx 01-211952924 8-35-0017 (MARTINSWERK GmbH)

Pour le texte complet des phrases H et EUH : voir Rubrique 16

Informations supplémentaires

Les substances ne faisant pas l'objet d'un classement sont incluses car elles présentent des valeurs limites d'exposition
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (angl. SVHC) candidates à une concentration $\geq 0,1$ %
[Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Article 59]

Rubrique 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une douleur, des clignements ou une rougeur persistent.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Rincer à l'eau tiède.
Inhalation	Si des symptômes surviennent : amener la personne à l'air libre et aérer la zone suspectée. Maintenant la personne au chaud et au repos.
Ingestion	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'inhalation peut provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des vomissements et des malaises. Peut provoquer une rougeur, une irritation ou un gonflement cutanés. Peut provoquer une légère irritation oculaire. L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements et des douleurs abdominales.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques à l'attention du médecin	Traiter selon les symptômes.
---	------------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, poudre chimique ou mousse appropriée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeur inflammables.

Produits de combustion dangereux

Oxydes d'aluminium. Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Refroidir les récipients exposés au feu avec de l'eau. Ne pas laisser les eaux d'extinction ruisseler vers les égouts d'eaux pluviales ou les cours d'eau.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer de l'existence d'une ventilation adaptée, particulièrement dans les endroits confinés. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Faire évacuer le personnel non nécessaire. Référez-vous aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les sols, les drains, les cours d'eau et/ou les eaux souterraines. Voir Rubrique 12 : Informations écologiques. Voir Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement

Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut se faire sans danger. Contenir tout déversement au moyen de barrages souples/murs de protection ou de matériaux absorbants afin d'empêcher l'entrée dans le réseau d'égout ou un cours d'eau.

Méthodes de nettoyage

Éponger à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Ne pas utiliser de matières combustibles telles que la sciure. Ramasser et placer dans des récipients correctement étiquetés.

6.4. Références à d'autres rubriques

Voir Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

S'assurer de l'existence d'une ventilation adaptée, particulièrement dans les endroits confinés. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Manipuler en respectant les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles. Les travailleurs devraient se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Après manipulation, se laver toujours les mains soigneusement avec de l'eau et du savon.

Considérations d'hygiène générale

Manipuler en respectant les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire direct. Conserver le récipient fermé hors utilisation. Conserver à l'écart de la chaleur, des sources d'étincelles et des flammes nues. Conserver à l'écart des sources d'inflammation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit à polir pour métaux multi-usage.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations requises figurent dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Espagne	Allemagne
Oxyde d'aluminium 1344-28-1	-	MPT : 10 mg/m ³ MPT : 4 mg/m ³	MPT : 10 mg/m ³	MPT : 10 mg/m ³	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Oxyde d'aluminium 1344-28-1	-	MPT : 10 mg/m ³	-	-	MPT : 5 mg/m ³ MPT : 2 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Oxyde d'aluminium 1344-28-1	VLCT 10 mg/m ³ MPT : 5 mg/m ³	VLCT: 24 mg/m ³ MPT : 3 mg/m ³	MPT : 2,5 mg/m ³ MPT : 1,2 mg/m ³	MPT : 10 mg/m ³ VLCT: 15 mg/m ³	MPT : 10 mg/m ³ MPT : 4 mg/m ³ VLCT: 30 mg/m ³ VLCT: 12 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en œuvre des mesures techniques afin de se conformer aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Douches oculaires. Douches.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Utiliser des lunettes de sécurité ou des lunettes anti-projections à coques.
Protection des mains	Gants en caoutchouc.
Protection de la peau et du corps	Équipement de protection approprié.
Protection respiratoire	S'assurer de l'existence d'une ventilation adaptée, particulièrement dans les endroits confinés. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide			
Aspect	Liquide transparent, incolore	Odeur	Parfum de vanille	
Couleur	Incolore	Seuil olfactif	Non déterminé	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode		
pH	5			
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	146 °C / 295 °F			
Point d'éclair	74 °C / 165 °F	Pensky-Martens	Closed Cup (PMCC),	coupelle fermée
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible			
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet (liquide)			
Limites d'inflammabilité dans l'air				
Limite supérieure d'inflammabilité	Non déterminé			
Limite inférieure d'inflammabilité	Non déterminé			
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible			
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible			
Densité relative	1,128 à 25°C			
Solubilité dans l'eau	Insoluble dans l'eau			
Solubilité(s)	Non déterminé			
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible			
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible			
Température de décomposition	Aucune donnée disponible			
Viscosité cinématique	442 cSt	à 25°C (LVT, 2, 30 rpm)		
Viscosité dynamique	499 cP	à 25 °C (Brookfield)		
Propriétés explosives	N'est pas une matière explosive			
Propriétés comburantes	Non déterminé			
9.2. Autres informations				
Teneur en COV (%)	Exempt de COV pour les applications impliquant des biens de consommation			

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non réactif dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions de traitement normales.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes et rayonnement solaire direct. Chaleur, étincelles et flamme nue. Source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Agent réducteur.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes métalliques. Fumées.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou brouillards du produit.
Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau.
Ingestion	Ne pas ingérer.

Les valeurs suivantes sont calculées selon le chapitre 3.1 du document du SGH

ETAmél (orale)	5 379.00 mg/kg
ETAmél (cutanée)	2 020.00 mg/kg

Toxicité aiguë inconnue

100 % du mélange est composé d'ingrédient(s) dont la toxicité est inconnue.

9,32 % du mélange est composé d'ingrédient(s) dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

38,21 % du mélange est composé d'ingrédient(s) dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

100 % du mélange est composé d'ingrédient(s) dont la toxicité aiguë par inhalation (gaz) est inconnue.

100 % du mélange est composé d'ingrédient(s) dont la toxicité aiguë par inhalation (vapeur) est inconnue.

100 % du mélange est composé d'ingrédient(s) dont la toxicité aiguë par inhalation (poussière/brouillard) est inconnue.

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 voie orale	DL50 voie cutanée	CL50 par inhalation
Distillats de pétrole, hydrotraités, légers	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Lapin)	> 5,2 mg/l (Rat) 4 h
Oxyde d'aluminium	> 5000 mg/kg (Rat)		
Acide stéarique		> 5 g/kg (Lapin)	

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé.

Lésion oculaire grave/irritation oculaire Non classé.

Sensibilisation Non classé.

Mutagenicité sur les cellules germinales Non classé.

Cancérogénicité Non classé.

Toxicité pour la reproduction Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Non classé.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Un risque environnemental ne peut être exclu en cas de manutention ou d'élimination non professionnelle.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson	Crustacés
Distillats de pétrole, hydrotraités, légers		2.2: 96 h Lepomis macrochirus mg/l CL50 statique 45 : 96 h Pimephales promelas mg/l CL50 écoulement continu 2.4 : 96 h Oncorhynchus mykiss mg/l CL50 statique	4720: 96 h Den-dronereides heteropoda mg/l CL50

12.2. Persistance et dégradabilité

Non établies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non établies.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets indésirables

Éviter le rejet dans l'environnement.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de produits résiduels / inutilisés L'élimination devrait être conforme aux lois et réglementations régionale, nationale et locale en vigueur.

Emballage contaminé L'élimination ou la réutilisation impropres de ce récipient peuvent être dangereuses et illégales.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque Les emballages simples ou combinés de polluants marins contenant par emballage simple ou intérieur une quantité nette inférieure ou égale à 5 l pour les liquides ou ayant une masse inférieure ou égale à 5 kg pour les solides ne sont pas soumis à déclaration, en vertu de la disposition particulière A197 de la Réglementation de l'AITA pour le transport des marchandises dangereuses (IATA DGR) et de la disposition 2.10.2.7 du Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG Code).

IMDG (Code maritime international des marchandises dangereuses)

14.2 Nom d'expédition Voir la note ci-dessus

RID

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

ADR

14.2 Nom d'expédition Non réglementé

IATA (Association Internationale du Transport Aérien, AITA)

14.2 Nom d'expédition Voir la note ci-dessus

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG français	Intitulé
Distillats de pétrole, hydrotraités, légers 64742-47-8	RG 84	

Union européenne

Prendre note de la Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient pas de substances soumises à autorisation [Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XIV] Ce produit ne contient pas de substances soumises à restriction [Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII]

Polluants organiques persistants Sans objet

Règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACO) (CE) n° 1005/2009 Sans objet

Inventaires internationaux

Composant	TSCA	DSL/NDL	EINECS/ELINCS	PICCS	ENCS	IECSC	AICS	KECL
Distillats de pétrole, hydrotraités, légers 64742-47-8 (55-65)	X	X	X	X	-	X	X	Présent
Oxyde d'aluminium 1344-28-1 (30-40)	X	X	X	X	Présent	X	X	Présent

Légende :

TSCA - United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory [Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, liste d'inventaire de la Section 8(b)].

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées)

DSL/NDL - Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List (Listes canadiennes des substances domestiques/des substances non domestiques)

PICCS - Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines)

ENCS - Japan Existing and New Chemical Substances (Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon)

IECSC - Inventory of Existing Chemical Substances in China (Inventaire chinois des substances chimiques existantes)

AICS - Australian Inventory of Chemical Substances (Inventaire australien des substances chimiques)

KECL - Korean Existing and Evaluated Chemical Substances (Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Cette substance/ce mélange n'a fait l'objet d'aucune évaluation de sécurité chimique de la part du fournisseur.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H mentionnées à la Rubrique 3

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Légende

SVHC : Substance extrêmement préoccupante pour autorisation :

Légende

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MPT	MPT (moyenne pondérée dans le temps)	VLCT	VLCT (valeur limite d'exposition à court terme)
Valeur-plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation cutanée

Procédure de classification

Méthode de calcul

Date de publication : 22 juillet 2015

Date de révision : 12 avril 2017

Remarque sur la révision : Informations mises à jour

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le Règlement (UE) n° 453/2010

Dégagement de responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont exacts autant qu'ils peuvent l'être sur la base de nos meilleures connaissances, des informations en notre possession et de nos convictions à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécurisés et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une spécification de qualité. Les renseignements correspondent uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valables pour ce même produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si cela est indiqué dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité